

SÉANCE DU 2022-12-05

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 05^e jour du mois de décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : SUZIE LACOMBE, SERGE LÉVESQUE, SERGE IMBEAULT, AUBERT TURCOTTE ET JEAN-MARC FOURNIER. Le directeur général et secrétaire trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 2022-12-05**

2022-12-214

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 07 novembre 2022
3. Adoption des comptes du mois.
4. Période de questions sur les comptes du mois
5. Mandat service du génie de la MRC de la Matapédia pour le démarrage du projet de gestion des actifs
6. Mandat du service de génie de la MRC de la Matapédia pour la patinoire
7. Décompte final: Chemin Nord de la Rivière
8. Décompte final et réception définitive rang Barrette
9. Programme d'aide à la voirie locale
10. Emprunt temporaire : Règlement 356-22
11. Technicien en loisirs
12. Embauche de personnel
13. Radar pédagogique
14. Résiliation du bail de la caisse Desjardins de la Vallée de la Matapédia
15. Projet de règlement 359-22
16. Avis de motion
17. Programmation de la TECQ
18. Nom du journal municipal
19. Paiement : Boîte de camion et gratte à neige
20. Don : Résidence Léonaise
21. Correspondance
22. Varia
 - a. ...
 - b. ...

C. ...

23. Période de questions

24. Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe d'adopter l'ordre du jour.

2022-12-215

2. Adoption du procès-verbal du 2022-10-03

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement d'adopter le procès-verbal du 2022-10-03 tel que rédigé.

2022-12-216

3. Lecture et adoption des comptes du mois

NOM	SOLDE
AIR LIQUIDE	337.62
ALIMENTATION N.M. INC.	49.35
AQUATECH	624.79
AQUAZONE	61.94
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	149.50
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	612.82
CARQUEST PIECES D'AUTOS	17.81
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	2 248.60
CHANTALE D'AMOURS AUTEURE	100.00
COPIEUR PCM	212.48
DICKNER INC.	3 010.91
DIDIER DODGE CHRYSLER INC.	306.75
DISTRIBUTION RMN BDR INC	167.96
DLL FINANCIAL SOLUTIONS PARTNER	171.31
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	3 997.73
LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS 1982	519.83
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20.00
GAGNON LA GRANDE QUINCAILLERIE	87.40
H2LAB	64.16
HYDRO QUEBEC	4 131.00
HARNOIS ÉNERGIE	10 506.00
J. F. EXCAVATION & SERVICES	977.29
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	1 430.89
LIBRAIRIE L'HIBOU-COUP INC.	13.64
MADORE MÉCANIQUE INC.	116.73
MÉCANO MOBILE R.L. INC.	1 117.77
MRC DE LA MATAPÉDIA	1 501.96
PIÈCE D'AUTOS DR INC	1 298.64
OK PNEUS	632.25
GESTION NOTARIALE INC.	437.44
PG SOLUTIONS INC	219.60
POTVIN JULIE	80.23
SIGNEL SERVICES INC	2 319.28
SINTO	483.60
TRANSPORT JMF LAPIERRE \$ FILS INC	6 440.05
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	227.14
UNORIA COOPÉRATIVE	972.72
AIR LIQUIDE	337.62

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de novembre 2022 pour un total de 45 667.19\$ et d'en autoriser le paiement.

4. Période de questions sur les comptes du mois

Monsieur le maire Jean-Côme Lévesque répond aux questions sur les comptes du mois.

2022-12-217

5. Mandat service du génie de la MRC de la Matapédia pour le démarrage du projet de gestion des actifs

Considérant que :

- 1) La municipalité de Saint-Léon-le-Grand désire mettre en place une politique de gestion des actifs;
- 2) Une politique de gestion des actifs a pour but de
 - développer une vision à long terme afin de mieux analyser les impacts des décisions prises aujourd'hui sur les générations futures;
 - prendre en compte le cycle de vie global des actifs municipaux dans les processus décisionnels;
 - informer les élus, de façon objective, pour faciliter les prises de décision éclairées sur les investissements de la municipalité, en considérant les besoins réels à long terme vs les aspirations à court terme;
 - faciliter la priorisation des investissements;
 - optimiser la maintenance et le remplacement des actifs existants, ainsi que le développement de nouveaux actifs;
 - rendre les décisions objectives afin d'effectuer les bonnes interventions aux bons endroits et aux bons moments;
 - établir et d'offrir des niveaux de services en toute connaissance de cause;
 - de déterminer les coûts de construction, d'entretien, de maintenance et de remplacement des actifs actuels et futurs;
 - de maintenir et d'améliorer le système d'inventaire de données, ce qui assurera, entre autres, un maintien de la mémoire institutionnelle suite au départ du personnel.
- 3) Le service de génie municipal propose d'initier et de coordonner dans un projet global à l'échelle de la MRC cette démarche;
- 4) Le service de génie municipal a soumis une proposition d'honoraire au montant de 2050.00 \$ afin d'accompagner la municipalité à mettre en place leur politique de gestion contractuelle de même qu'à répertorier les infrastructures de la municipalité et les données actuellement disponibles.

En conséquence, monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement et résolu ce qui suit :

- 1) Accepter la proposition d'honoraires du Service de génie municipal au montant de 2050.00\$ afin d'effectuer les travaux suivants :
 - Accompagner la municipalité afin de mettre en place une politique de gestion des actifs;
 - Répertorier les infrastructures de la municipalité;
 - Répertorier les données actuellement disponibles;
 - Effectuer le suivi et la coordination auprès de la municipalité.

2022-12-218

6. Mandat du service de génie de la MRC de la Matapédia pour la patinoire

Monsieur le conseiller Serge Imbault propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement de mandater le service du génie de la MRC de la Matapédia pour la préparation des plans et devis, la surveillance et l'appel d'offre pour le projet de la patinoire.

2022-12-219

7. Décompte finale : Chemin Nord de la Rivière

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement d'autoriser le paiement du décompte no 4 de 67 950.98 à Les entreprises L. Michaud et d'accepter la réception provisoire.

2022-12-220

8. Décompte final et réception définitive rang Barrette

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement d'autoriser le paiement du décompte final pour les travaux du rang Barrette au montant de 11 030.90\$ à Les Entreprises L. Michaud

2022-12-221

9. Programme d'aide à la voirie locale

Attendu que la municipalité de St-Léon-le-Grand a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets AIRRL et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 1^{er} juin 2022 au 27 septembre 2022 ;

Attendu que la municipalité de St-Léon-le-Grand transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur.

Pour ces motifs, Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue résolu et adopté :

1. Que le conseil de autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
2. Que la municipalité autorise le service de génie de la MRC de La Matapédia à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTQ en lien avec ces travaux.

2022-12-222

10. Emprunt temporaire : Règlement 356-22

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement de déposer une demande d'emprunt temporaire de 507 243.00\$ auprès de Desjardins Vallée de la Matapédia en conformité avec le règlement 356-22 de plus le maire Jean-Côme Lévesque et le directeur général Jean-Noël Barriault a signé les documents nécessaires.

2022-12-223

11. Technicien en loisirs

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement de partager avec la municipalité de Lac-au-Saumon la ressource en loisirs monsieur Charles-Éric Poirier celui-ci sera à l'emploi de Saint-Léon-le-Grand une journée par semaine et d'autoriser le directeur général Jean-Noël Barriault à signer l'entente avec la municipalité de Lac-au-Saumon.

2022-12-224

12. Embauche de personnel

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement d'embaucher monsieur Alain Valcourt a titre d'opérateur de façon temporaire a compter du 5 décembre 2022 et monsieur Maxime D'Aragon occupera le poste de journalier et sera responsable de la patinoire. Ces renomination sont conditionnelle à la signature d'une lettre d'entente avec le SCFP

2022-12-225

13. Radar pédagogique

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser les usagers de la route 195

Considérant les nombreuses plaintes de citoyens relatives à la vitesse aux entrées de la municipalité.

Considérant qu'un radar pédagogique est un instrument de sensibilisation adéquat

Considérant que les élus sont sensibilisés à la sécurité des usagers et des piétons

Considérant qu'il y a lieu d'agir monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de demander au MTQ le droit d'installer temporairement un radar pédagogique aux entrées de la municipalité

2022-12-225

14. Résiliation du bail de la Caisse Desjardins de la Vallée de la Matapédia

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement d'accepter les termes de résiliation du bail de Desjardins Caisse Vallée de la Matapédia et d'autoriser le directeur général à signer les documents à cet effet.

2022-12-227

15. Projet de règlement 359-22

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte dépose le projet de règlement 359-22 et en explique les principaux points.

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

Le taux de la taxe foncière à être prélevé sur le territoire de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand sera de 1.0792 \$ du cent dollar d'évaluation;

Article 3 :

Le taux de taxe pour la collecte et le traitement des eaux usées est de 250 dollars par unité;

Une unité = 1 logement
Commerces et autres usages
Annexe A

Article 4 :

Le taux de taxe pour la cueillette et la disposition des matières résiduelles est de 230 dollars par unité.

Une unité = 1 logement

Article 5 :

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

16. Avis de motion

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Aubert Turcotte qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 359-22 pour les taux de taxes de l'exercice financier 2023 sur le territoire de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand

2022-12-228

17. Programmation de la TECQ

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Monsieur le conseiller Serge propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2022-12-229

18. Nom du journal municipal

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de nommer le journal municipal : Conseil et nous

2022-12-230

19. Paiement : Boite de camion et gratte à neige

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement de faire les paiements de 41 964.74 à Unoria Coopérative pour une gratte à neige et 74 503.81\$ à Services D'Équipements Gd pour une Benne à camion.

2022-12-231

20. Don

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement de faire un don de 150.00\$ au résidence Léonaise.

21. Correspondance

La correspondance est lue

12. Varia

13. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions du public

2022-12-232

14. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque
Maire

Jean-Noël Barriault
Directeur général greffier trésorier